

Infos intercommunales

Les Redevances annuelles d'assainissement non collectif

(SPANC) 2023 vont arriver chez les usagers dans les prochains jours.

La date limite de paiement : à la demande de la Trésorerie de Pontivy, il n'y a **plus de date limite de paiement**. Celle-ci est remplacée par « **A Réception** » La date de « référence » sera celle de la prise en charge des factures par les services de la Trésorerie, soit **la date d'envoi postal de la redevance**. *Remarque : Pour les redevances en **prélèvement automatique**, la date est fixée au 10 novembre 2023*
Réclamations : Centre Morbihan Communauté – Service Assainissement 27 rue de Rennes - CS 80003 - 56660 Saint-Jean Brévelay
TEL: 02 97 60 63 48 - mail: spanc@cmc.bzh



Contes en scène



Le Festival Contes en Scène revient pour la neuvième année et promet de vous faire découvrir des spectacles étonnants, où la marionnette, le dessin, la musique et le théâtre se mêlent au conte !

Contes en Scène, c'est sept jours de spectacles, d'ateliers et de rencontres artistiques pour sortir du quotidien, partager des moments d'émotion et de découverte en famille, laisser vagabonder son imaginaire au gré des histoires.

Contes à consommer sans modération ! Bon festival ! **Toutes les infos sur :**

https://www.centremorbihanculture.bzh/evenements/festival-contes-en-scene



Collect' Mobile, un geste pour ma ville



Savez-vous que 100 millions de mobiles dorment dans nos tiroirs ? Ces millions de smartphones, c'est autant de matières premières rares confisquées. On considère que 80,7% d'un smartphone peut être récupéré pour fabriquer de nouveaux produits. Et pourtant, seulement 15% des 26 millions d'appareils vendus chaque année sont collectés pour être recyclés. Grâce à sa filière de recyclage, Orange offre une seconde vie à vos anciens mobiles oubliés. En plus de préserver l'environnement, la collecte des mobiles permet de participer à un vaste programme de solidarité en France et en Afrique mis en place et financé par Orange :

25 000 mobiles recyclés, c'est 1 emploi d'insertion créé en France ... Et se poursuit en Afrique. C'est pourquoi, Orange et Centre Morbihan Communauté s'associent pour proposer à votre commune une vaste opération de collecte et recyclage des mobiles. La campagne 100% gratuite se déroulera du 26 septembre au 26 novembre 2023. Alors n'attendez plus, vous pouvez venir déposer vos smartphones à la mairie.



A vos agendas...

Réunions publiques PLUI

2 réunions publiques auront lieu :

Le 16 octobre à 18h30 à Evelllys / Remungol salle de l'Ével

Le 17 octobre à 18h30 St Allouestre salle polyvalente



Repas du CCAS

Le traditionnel repas du CCAS aura lieu

le samedi 18 novembre 2023 à 12h à la salle des fêtes du Roiset.

Les personnes de 70 ans et plus résidant sur la commune recevront prochainement une invitation. Si toutefois vous ne la receviez pas n'hésitez pas à contacter la mairie.



LE P'TIT DJEUVNO

Mot du Maire

Lundi 25 septembre a débuté la restauration du calvaire ; car nous avons constaté au fil des ans une érosion accélérée de la pierre. Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et des Architecte des Bâtiments de France (ABF) se sont déplacés et ont conseillé d'entreprendre dans un premier temps un nettoyage complet du calvaire et de l'ossuaire à la brosse douce et à la vapeur d'eau ; la reprise intégrale des joints du calvaire, de l'ossuaire et du dallage. Les travaux sont réalisés par le sculpteur restaurateur de patrimoine, Solen Moreau de Lanouée.

La ferronnerie Bournigal de Pleucadeuc fabriquera la lance forgée volée l'année dernière.

L'ensemble de ces travaux ont été validés et concertés avec Olivier CURT, Architecte des Bâtiments de France.

L'ensemble des travaux s'élèvent à 22 050€ HT avec des subventions versées par la DRAC (50%) et le Conseil Départemental (30%). Le reste à charge communal étant de 4 410 € HT.

Ce joyau doit continuer à traverser les siècles et nous mènerons les réflexions nécessaires pour cela.

Dans un tout autre domaine, vous aurez remarqué que les travaux du déploiement de la fibre (phase 3) ont commencé. Deux armoires ont été placées rue St Michel et route de Billio. Les poteaux téléphoniques sont renforcés d'équipement pour permettre l'accueil des branchements fibre. La mise en service n'est pas encore pour tout de suite. Armez-vous de patience.

Enfin, je voudrais revenir sur les zones de circulation dans le bourg. Dans le travail de la requalification des espaces publics mené dans le mandat précédent, les rues St Pierre, France Libre et Eglise qui étaient départementales sont devenues communales. Un échange avec le département s'est opéré en 2017. Les véhicules de + 3.5 tonnes sont empêchés de traverser ces rues plus étroites. Des panneaux d'interdiction de circulation ont été déployés pour application.

Pour rappel, le centre bourg est en zone 30. Ainsi le piéton est prioritaire dans son ensemble, les passages cloutés sont inutiles. Nous allons mettre des panneaux indiquant les zones 30 à chaque entrée de bourg et continuer à mener notre réflexion pour faire ralentir les chauffards. Un dernier rappel qui me semblait évident : les stationnements sont évidemment interdits dans les rues et sur les trottoirs.

Bonne lecture,

Nolwenn BAUCHÉ.

Brèves du Conseil

Séance du conseil municipal du 12/09/2023

Présents : Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVALD, Mr Romuald BLANC, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mr Erwann GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Christiane JOUBIQUX, Mme Marie-Laure LALYS, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAUGUIN.

Excusés : Mr Bruno ANTOINE (donne pouvoir à Mr Michel LE MERCIER), Mme Sophie BROGARD, Mme Morgane GUILLO (donne pouvoir à Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVALD), Mme Claudine NIZAN (donne pouvoir à Mr Erwann GRANDIN).

Absent : Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT.

Le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) EN DATE DU 22 JUIN 2023

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation.

Le rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Ces délibérations doivent être prises, au plus tard, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le Président de la CLECT, soit avant le 12 octobre 2023.

Pour Guéhenno, le montant de l'attribution de compensation serait de – 154 233,72€ pour l'année 2022.

Madame le Maire présente au conseil municipal les coûts des services communs et des transferts de compétences. Madame le Maire précise que les explications données concernant le surplus versé l'an passé pour les IFR restent vagues. La Directrice Générale Adjointe en charge du sujet est actuellement indisponible et n'a pas donné plus de précisions. Les services de Centre Morbihan Communauté seront relancés à ce sujet.

Le vendredi 8 septembre dernier, les communes mutualisées ont rencontré le président de l'intercommunalité pour débattre de l'avenir de la mutualisation. D'autres réunions seront organisées pour approfondir le sujet.

Après délibération le conseil municipal à 8 voix contre et 4 abstentions :

-désapprouve le contenu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en date du 22 juin 2023, portant sur l'attribution de compensation réelle 2022, -charge madame le Maire de notifier cette décision au Président de Centre Morbihan Communauté

-autorise madame le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	/
Contre	8
Abstention	4

OCTOBRE 2023



Votre Mairie

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

accueil@guehenno.bzh

Horaires Mairie

Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi

De 14h à 17h

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

sur rendez-vous

CCAS :

Permanence sur

rendez-vous

Infos Pratiques

MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15

qui vous orientera vers le service de régulation

PHARMACIE : appeler le 3237

GYM DOUCE

Tous les mardi de 10h à 11h à la salle du Roiset.

4€ la séance - 30€ le trimestre.

Pendant les vacances de la toussaint les séances seront de 9h à 10h à la salle du Roiset.



PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture

▫ les vendredis : 06/10 ; 13/10 ; 20/10 ; 27/10 de 17h00 à 18h30.

▫ les dimanches : 08/10 ; 15/10 ; 22/10 ; 29/10 de 10h30 à 12h00.

Le prêt de livres est gratuit.



DÉCHETTERIE

La déchetterie de Brénolo est ouverte :

Du lundi au samedi: 08h30-12h30 / 14h00-18h00

Le jeudi : Fermée

Responsable publication :

Mme Nolwenn BAUCHE

imprimé par : Mairie de Guéhenno

Stages et ateliers POTERIE

Accompagnement personnalisé en fonction des âges et des projets. Mise à disposition des outils et matières premières. Techniques abordées : travail à la plaque, sculpture dans la masse, modelage au colombins. Cuisson des réalisations une fois sèches.

Stages Familles/Enfants

Marie accueille les enfants dans l'atelier poterie et les emmène à la découverte de la matière argile, de l'histoire de la poterie, jusqu'à la réalisation d'objets que chacun pourra emporter chez lui après cuisson. De 14h à 16h30

> **Stages Toussaint 2023**
Du 25 au 27 octobre 2023
60€ le stage de 3 jours - ou 25€ la séance ou 27€ en duo parent / enfant de - de 5 ans

Stages Adultes

> **Automne 2023**
29 et 30 septembre - 20 et 21 octobre 2023

> **Hiver printemps 2024**
Tous les derniers weekend de chaque mois
Vendredi de 18h à 20h - Samedi de 14h à 16h
210€ le cycle de 4 weekend ou 32€ la séance

Contact

Marie Lebrun
animationbremelin@gmail.com
02 97 60 35 59
Ferme de Brémelin
Brémelin - 56420 Guéhenno
www.fermedebremelin.jimdo.com

Ne pas jeter sur la voie publique

OPÉRATION

" Broyage de végétaux "

Mercredi 18 Octobre

HORAIRE : 14 h à 17 h
LIEU : Salle du Roiset - GUEHENNO

- Venez avec vos branchages (diamètre de moins de 14 cm) (hors petites tailles type conifères)
- Repartez avec le broyat obtenu
- Enrichissez le sol de votre jardin ! Paillez avec le broyat ou utilisez-le pour équilibrer les apports dans votre composteur

Gratuit - Sans réservation

www.centremorbihancommunaute.bzh
rienajeter@cmc.bzh 02 97 60 43 42

CIRCULÉ BIEN À ZEREN

Partenaires : Centre MORBIHAN Communauté

CONTRATS DE PARTENARIAT POUR LE PILOTAGE DE L’ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SERVICE DES RESEAUX ELECTRIQUES EN CAS D’ALERTE « ECOWATT »

La commune de Guéhenno est engagée sur son territoire en faveur du développement durable, en mettant notamment en œuvre des actions comme l’extinction partielle de l’éclairage public nocturne.

La commune a transféré la compétence « travaux et maintenance de l’éclairage public » à Morbihan Energies.

Dans un contexte de crise énergétique, la volonté de développer encore davantage une consommation responsable de l’électricité en matière d’éclairage public constitue un objectif conjoint et affirmé par la commune de Guéhenno et Morbihan Energies. Face à l’appel général à la sobriété énergétique, Morbihan Energies et la commune souhaitent ainsi expérimenter un nouveau dispositif écogeste en matière d’éclairage public en se basant sur l’outil Ecowatt et les dispositifs de pilotage de l’éclairage public.

D’une part, le dispositif citoyen dit Ecowatt, porté par RTE et l’ADEME, alerte les consommateurs, avec des signaux clairs (de vert à rouge), lors de pics de consommation en période hivernale (www.monecowatt.fr). Il recommande à chaque personne morale ou physique inscrite dans ce dispositif de réduire (voir arrêter) ses consommations afin de réduire les risques de coupure d’électricité en période hivernale. A ce titre, les communes et établissements publics peuvent notamment être appelés à éteindre leur éclairage public pendant la période de « crise ».

D’autre part, Morbihan Energies est propriétaire de dispositifs de pilotage de l’éclairage public. Pour mémoire, Morbihan Energies encourage l’instrumentation de l’éclairage public (commandes connectées) afin de :

-permettre aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d’être autonomes dans la programmation de l’éclairage public ;
-pouvoir répondre très rapidement aux sollicitations de limitation des consommations d’énergies en cas de fortes demandes et de réseau sous haute tension (production inférieure à l’énergie demandée).

Conformément à la délibération n°2022-37 du comité syndical de Morbihan Energies du 21 juin 2022, l’ambition de Morbihan Energies est de déployer ses dispositifs de pilotage de l’éclairage public sur les communes et EPCI à fiscalité propre qui accepteront de donner mandat à Morbihan Energies en cas d’alerte rouge Ecowatt pour l’extinction ou l’abaissement de l’éclairage public associé.

Un modèle de contrat-type ci-après annexé définit :

-es conditions et modalités encadrant ce partenariat ;

-les droits et obligations de Morbihan Energies et de la commune partenaire

Les armoires seront installées rue Nationale côté Josselin et au niveau des lotissements du Sedon et Résidence de la Fontaine

Après délibération, le conseil municipal à l’unanimité :

-approuve le partenariat de la commune Guéhenno avec Morbihan Energies pour le pilotage de l’éclairage public au service des réseaux électriques en cas d’alerte « Ecowatt » ;

-autorise le maire à signer le contrat de partenariat avec Morbihan Energies pour le pilotage de l’éclairage public au service des réseaux

électriques en cas d’alerte « Ecowatt » ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN

Depuis 2017 la commune de Guéhenno adhère au service de médecine professionnelle et préventive du CDG du Morbihan.

La convention en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Il est rappelé que le tarif actuel est fixé à :

Pour les collectivités affiliées :

-72 € / agent / an

-Première visite : 72 €

-Absence non prévenue 48 h à l’avance (sans motif légitime) : 50 €.

En outre, le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 est venu modifier les dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatives à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

L’objectif de cette réforme est de répondre aux différents enjeux auxquels sont confrontés désormais les services de médecine préventive, en permettant le développement de la pluridisciplinarité et le recours aux téléconsultations.

Le champ de compétence des médecins est étendu et l’examen médical est remplacé par une visite d’information et de prévention.

Enfin, la dénomination de « médecin de prévention » laisse place désormais, depuis le 16 avril, à celle de « médecin du travail », à l’instar du vocabulaire utilisé dans le secteur privé.

Afin de faciliter la gestion administrative de la convention, il est proposé de modifier le processus de déclaration annuelle des effectifs et de facturation comme suit :

-déclaration des effectifs au 1er janvier de l’année N avant le 15 mars de l’année par l’intermédiaire d’une plateforme dématérialisée (disposition préalable le 31 janvier) ;

-à défaut, les effectifs de l’année N-1 seront pris en compte (disposition antérieure radiation de la collectivité) ;

-facturation de l’adhésion pour la période janvier à décembre de l’année N en avril de l’année N (dispositions antérieures: en mars pour les 6/12ème pour la période de janvier à juin et en septembre pour les 6/12ème pour la période de juillet à décembre)

La convention actualisée est d’une durée d’exécution de 3 ans.

Après délibération, le conseil municipal à l’unanimité :

-approuve la convention médecine professionnelle et préventive avec le Centre de Gestion du Morbihan applicable à compter du 1^{er}

janvier 2024 pour une période de 3 ans ;

-autorise le maire à signer la convention susmentionnée.

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

DEVIS MARQUAGE AU SOL

Des devis ont été sollicités auprès des entreprises SMBA et Hélios pour la réalisation de différents marquages de signalisation routière au sol.

-Après délibération, le conseil municipal à 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :-

-Approuve le devis S.M.B.A avec les modifications suivantes : au niveau du parking de la mairie, mettre au sol un cédez le passage au

lieu d’une bande stop ; ne pas faire de passage piétons rue Saint Pierre ;

-autorise le maire à signer le devis.

Pour	10
Contre	1
Abstention	1

PROPOSITION D’ACHAT DE LA PARCELLE ZL 288

Par courrier en date du 11 août 2023, un administré, a adressé une proposition d’achat de la parcelle ZL 288 d’une contenance de 2 472m² au prix de 1360€ afin de l’utiliser pour différents projets.

Considérant la présence d’un verger pédagogique et le projet d’implanter des jardins partagés sur cette parcelle, après délibération le conseil municipal à l’unanimité refuse la proposition d’achat de la parcelle ZL288.

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

Informations communales

Lutte contre les rats



La présence de rats est régulièrement signalée en mairie. Les nuisances occasionnées par ces rongeurs très prolifiques sont nombreuses notamment en termes de sécurité sanitaire et dégradation des biens. A Guéhenno, la dératisation des infrastructures publiques est assurée par un organisme agréé : Farago Bretagne. Pour ce qui concerne les biens privés, il revient à cha-

cun d’assurer la maîtrise de la lutte contre les rats.

En cas de forte infestation, il est possible de contacter l’organisme

Farago Bretagne basé au 15 rue du Sabot à Ploufragan, Tél. : 02 96 01 37 96. contact@farago-bretagne.fr.

Un technicien spécialisé pourra si besoin proposer une prestation de lutte contre les rongeurs qui comprend les étapes suivantes : **Audit de vos locaux et évaluation du risque. Identification des nuisibles et du niveau d'infestation. Repérage des zones infestées.**

Remise des récompenses du concours des maisons fleuries 2023



La cérémonie de remise des récompenses du concours des maisons fleuries 2023 aura lieu le vendredi 13 octobre 2023 à 19h à la salle du Roiset.

Pour ceux qui ne l’ont pas encore fait merci de confirmer votre présence à la mairie au 02-97-42-29-89.

Jardins partagés



Pour préparer le projet de jardin partagé, derrière le lotissement du Douët, nous souhaitons connaître les personnes intéressées pour cultiver un espace.

Vous pouvez contacter la mairie aux heures d’ouvertures ou par téléphone au 02-97-42-29-89.

Site internet

Le Ptit Djeuvno est disponible sur le site internet de la commune, n’hésitez pas à aller le consulter



Bibliothèque municipale

Ouverture de la bibliothèque

Le vendredi en fin d’après-midi de 17h00 à 18h30

Le dimanche matin de 10h30 à 12h00

Permanence Octobre

10h30-12h00	17h00-18h30
Dimanche 01	Vendredi 06
Dimanche 08	Vendredi 13
Dimanche 15	Vendredi 20
Dimanche 22	Vendredi 27
Dimanche 29	

Lecteurs, lectrices venez nous rendre visite. Le prêt de livres est gratuit et ouvert à tous. **Merci de bien vouloir retourner**

le questionnaire distribué via la feuille mensuelle pour le 20 octobre. Votre aide est précieuse pour le choix et l’achat de nouveaux livres ou magazines. N’hésitez pas à nous rejoindre.

Par ailleurs, pendant la période scolaire, les enfants de l’école Ste Anne passent à la bibliothèque le vendredi après-midi, deux fois par mois. Chaque enfant choisit et emprunte un livre pour 15 jours.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE



Pour rappel, l’objectif de l’Inventaire est de mettre en valeur l’engagement des habitants et acteurs locaux au cœur de la démarche en vous invitant à contribuer à un Inventaire participatif et vous sensibilisant à la qualité du patrimoine, de l’architecture, du cadre de vie avec pour finalités : la préservation, la transmission et l’animation, à travers trois grands principes : connaissance, res-
tauration et valorisation.

Démarré il y a quelques mois, l’inventaire participatif du patrimoine bâti de la commune va se renforcer sur les semaines à venir.

Cette opération se déroulera en deux temps :

Un recensement exhaustif des patrimoines bâtis et mobiliers existants jusqu’à la période néo-bretonne sur tout notre territoire, qui donnera lieu à des notices ;

Un approfondissement et une analyse de certains bâtiments permettront d’enrichir ou créer des dossiers d’étude selon les thématiques retenues.

Pour cela, 7 équipes composées d’élu(e)s et de volontaires, les contributeurs, assurent le recensement munis de smartphone ou tablette, de fiches de recensement, de plans cadastraux actuel et ancien si besoin, d’un appareil photo pour les prises de vue indispensables. Par principe, aucune autorisation n’est requise. **Tout ce qui est visible à hauteur d’homme depuis la voie publique ne demande pas d’autorisation particulière.**

Cependant, pour mener à bien l’opération, il est souvent utile de faire le tour complet de l’édifice ou de l’élément. S’il s’agit d’un bien privé, l’autorisation du ou des propriétaires est au préalable nécessaire. En cas de pénétration dans l’espace privé, les opérateurs se présenteront et échangeront afin d’obtenir l’autorisation pour les prises de vues judicieuses.

Par ailleurs, l’opération de recensement n’a aucun lien avec les impôts.

Merci pour votre contribution à la réussite de l’opération d’Inventaire de notre patrimoine.



Nettoyage du cimetière

La Toussaint approche.

Merci de bien vouloir nettoyer vos tombes et leurs abords pour le **samedi 28 octobre** afin de faciliter l'intervention des agents

Divers

Dossier demande d’autonomie

Dans le cadre de la « convention relative à la reconnaissance mutuelle des évaluations des personnes âgées en perte d'autonomie et du dossier de demande d’aide à l’autonomie », le Département du Morbihan ainsi que la CARSAT et la MSA ont porté en janvier dernier, à votre connaissance un dossier de « demande d’aides à l’autonomie pour les personnes âgées à domicile ». Ce formulaire a remplacé le formulaire APA du Département et le formulaire « bien vieillir chez soi » des caisses de retraite. Désormais il s’agit du Cerfa 16301-01.

Octobre rose

Énormes, minuscules, galbés, vos seins sont parfaits, tant qu'ils sont en bonne santé.

Consultez votre médecin, ou une sage-femme

au moins une fois par an, et dès 50 ans, faites-vous dépister.

Cette nouvelle campagne défie les normes de beauté tradition-

nelles pour privilégier la santé des seins de toutes les femmes.

Dans une société où les standards de beauté sont omniprésents, la Ligue choisit de briser ce schéma en plaçant la santé au cœur du discours.

Par exemple, en France, 1,3 million de femmes de 50 à 74 ans n’ont jamais participé à un dépistage du cancer du sein. Plusieurs freins traduisent ce chiffre tel que l’absence de symptômes, la peur d’avoir mal, la peur du diagnostic ou encore le manque d’information.

